# departement DES DEUX-SEVRES

# Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 25 septembre 1998** 

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal:

le 14 Septembre 1998

**Convention Information chantiers EDF-GDF** 

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 29 Septembre 1998

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

### Présents:

# Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

#### Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

## Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

# Excusés:

# Conseillers:

Mme Annie COUTUREAU

DELIBERATION D98407

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 1998** 

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Une convention de partenariat a été conclue en mars 98 avec les concessionnaires de distribution d'électricité et de gaz, EDF-GDF Services.

La présente convention vient préciser les modalités de mise en oeuvre des accords cadre en vue de renforcer la communication et l'information auprès des riverains à l'occasion des travaux engagés par EDF-GDF Services sur le territoire communal.

EDF-GDF contribue à cet effort de communication à hauteur de 40 KF par an, sur une durée de 15 ans (alignée sur la durée de chacune des conventions de concessions EDF et GDF).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention Information chantiers EDF-GDF
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention Information chantiers EDF-GDF.

# LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

Ordre du jour